

## COMMUNIQUÉ de presse

**LE PROGRAMME DU PACTE ÉNERGIE SOLIDARITÉ DU MINISTÈRE DE L'ÉCOLOGIE VOUS PERMET D'ISOLER VOTRE MAISON POUR 1 €\* !**

# ISOLEZ VOS COMBLES POUR 1 EURO !

**3** 0 % des pertes de chaleur se font par le toit de la maison. Isoler vos combles perdus est donc le meilleur moyen de faire rapidement des économies d'énergie.

En effet, l'isolation vous permet :

- Une réduction de votre facture de chauffage jusqu'à 25 % ;
- Une amélioration de votre confort l'hiver et une sensation de fraîcheur l'été ;
- Une santé mieux préservée ;
- Une valorisation de votre bien immobilier.

Pour bénéficier du Pacte Énergie Solidarité, vous devez être propriétaire ou locataire d'une maison individuelle avec des combles perdus mal isolés ou avec une isolation vieillissante. Les revenus du foyer entrent aussi en compte, 45 % de la population est éligible. Une famille de 4 personnes en Île-de-France avec un Revenu Fiscal de Référence (RFR) de 49 620 € peut bénéficier du Pacte !

La démarche est simple et rapide. Inscrivez-vous directement sur le site Le Pacte Énergie Solidarité ou par téléphone (appel gratuit) au 0 800 000 838.

Les travaux sont exécutés par des entreprises sélectionnées, des professionnels de l'isolation de combles, reconnus garants de l'environnement (RGE). La méthode retenue est celle du soufflage au sol de laine de verre minérale Isover.

Le montant des travaux est très majoritairement pris en charge par les fournisseurs d'énergie au travers du dispositif des Certificats d'Économies d'Énergie.

\* Sous conditions de ressources. 1 € pour une surface inférieure à 50 m<sup>2</sup>. Au-delà, le coût est de 14 € TTC/m<sup>2</sup> supplémentaire.

